



## CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 Mai 2024**

Convocation : le 21 MAI 2024

Le **MARDI VINGT HUIT MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE**, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'espace des Quatre Vents à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

### **Étaient présents :**

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, SEILLE François

**Étaient excusés :** RIDET Stéphane, TOURISSEAU Cyrielle

**Pouvoir :** RIDET Stéphane à ORSINI Bruno, TOURISSEAU Cyrielle à DUBIEF Jean-Michel

### **Étaient absents :**

La majorité du conseil municipal est représenté.

Virginie MARCHAND est élue secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2024**

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter l'ordre du jour annoncé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire soit la proposition de choisir l'entreprise pour le marché de voirie, rue de Chartres, suite à la réunion de la commission d'appels d'offres.

À l'unanimité des présents, ce point supplémentaire est ajouté.

## **POINT SUR LES TRAVAUX**

- **Vidéo surveillance**

Il est précisé à l'assemblée que l'installation de la vidéo surveillance a été réalisée et mise en service. L'entreprise a effectué un travail très satisfaisant. La formation aux personnes désignées dans l'arrêté préfectoral est prévue le 06 juin.

- **Lotissement de la Plaine**

Les travaux ont pu reprendre après une longue période d'arrêt en raison des conditions météorologiques. Les derniers raccordements aux réseaux ont été repris ; le traitement de sol est en cours. Monsieur le Maire précise qu'il reste environ un mois de travaux.

En parallèle, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain divisant la propriété anciennement DE SAINTES MARESVILLE impasse des trois marchands sera nettoyé le 05 juin.

- **Cimetière**

Monsieur le Maire propose de reprendre le dossier d'aménagement du cimetière en vue d'attribuer un ordre de service de travaux avant la fin d'année. En effet, si nous n'aboutissons pas à un projet, les subventions octroyées par la Préfecture et le Département seront perdues.

Compte tenu que le cabinet GILSON n'a pas donné satisfaction à l'avant-projet, Monsieur le Maire précise avoir proposé à DIF conception de reprendre la mission. Ainsi, une visite du site a été effectuée.

Un devis pour effectuer un relevé topographique est proposé à l'assemblée d'un montant de 1625 € HT par la société REA OM. Le devis est validé à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

- **Finances – Décision modificative & affectation des résultats sur BP principal**

Suite à une erreur matérielle, Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir fait voter un projet d'affectations des résultats erroné.

En effet :

- le résultat de fonctionnement courant de l'exercice 2023 tel qu'il ressort du compte de gestion est égal à 170 714,46€ et non pas 170 110,95€.
- le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2023 tel qu'il ressort du compte de gestion est égal à - 241 260,66€ et non pas - 236 422,61€

Il s'ensuit que :

- le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 117 261,34€ au lieu de 112 423,29€
- la prévision en recettes d'investissement au compte 1068 doit être au minimum de 117 261,34 € au lieu de 112 423,29€
- le R002 s'établit à 928 512,27€ et non pas de 932 746,81€
- le D001 s'établit à -241 260,66€ et non pas 236 422,61€

A l'unanimité des présents, l'affectation des résultats du budget principal est approuvée.

Enfin, il convient de modifier les montants relatifs à l'affectation des résultats par le biais d'une décision modificative du budget principal.

Les écritures budgétaires sont proposées en ce sens :

Sens	Compte	Montant
Section de fonctionnement		
Recette	002	-4234.54
Dépense	66111	-4234.54
Section d'investissement		
Dépense	001	+4838.05
Recette	1068	+4838.05

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

- **Aménagement du lotissement – Bilan 2023 de la SAEDEL**

La concession d'aménagement d'un lotissement concernant le site dénommé « la Plaine » a été signée avec la SAEDEL, en date du 12 octobre 2021 pour une durée de 8ans.

Conformément à l'article L300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur présente son compte rendu annuel d'activité.

L'année 2023 fut une année dite « opérationnelle » avec un commencement de travaux en septembre 2023. Le projet prévoit la réalisation de 5 logements sociaux. La commercialisation des terrains a débuté en octobre 2023 ; ainsi 7 terrains sont d'ores et déjà réservés.

Le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître une faible augmentation soit un total de dépenses HT de 1 575 K€ et un total de recettes en légère hausse pour un montant de 1 576 K€ ; soit un solde positif de 629 €.

Le Conseil Municipal approuve le bilan prévisionnel de l'année 2023.

- **Devenir ferme FERRIERE : ébauche de réflexions**

Un recensement des idées pour le devenir de la propriété FERRIERE en attendant son acquisition est effectué. Monsieur le Maire précise avoir réceptionné en mairie toutes les demandes en urbanisme par le notaire qui a en charge la transaction immobilière.

Dès l'acquisition, une visite du site sera réalisée et il pourra être décidé ou non de conserver les bâtiments existants. Il pourra, à l'issue, être également envisagé de prendre l'attache d'un cabinet d'étude urbanistique.

- **Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'acquisition de deux parcelles dont les propriétaires sont prêts à vendre. Il précise que les parcelles concernées jouxtent l'ensemble de la zone de la Bézègue et pourraient être utilisées dans le futur pour étendre l'activité de la zone.

Ces deux parcelles sont constructibles puisqu'elles sont zonées AUX du PLUi soit zone à urbaniser à vocation d'activité. La première parcelle a une superficie de 565 m<sup>2</sup> et la seconde de 1647m<sup>2</sup>.

Les propriétaires sont vendeurs au prix de 22 000 euros la totalité.

Après avoir échangé, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide l'acquisition des deux parcelles au prix fixé de 22 000 €uros. La rédaction de l'acte sera confiée à l'étude notariale PIPEREL-VELLARD associés à Voves commune des Villages.

- **Maison de santé – point sur la consultation**

La consultation des entreprises s'est terminée le 20 mai. Le résultat brut est présenté. Monsieur le Maire précise que ces chiffres sont à prendre avec précaution car les offres ne sont pas analysées.

Il informe le conseil municipal qu'un lot a été classé infructueux par la commission d'appels d'offres compte tenu qu'aucune offre n'a été remise. Une consultation simple de plusieurs entreprises sans publicité préalable va être envoyée. Le résultat des offres sera porté à la connaissance du conseil municipal d'ici le début de l'été après avis de la CAO.

- **Voirie rue de Chartres – 1ère tranche – point sur la consultation**

Monsieur le Maire informe que 7 candidatures ont été reçues dans les temps. 2 ont été classées irrecevables en raison d'une qui n'a pas remis d'offre et une seconde dont l'offre était incomplète.

5 offres ont fait l'objet d'une analyse.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation réalisée par Dif Conception 97 471.50 €HT et présente la synthèse des offres :

Désignation de l'entreprise	Montant € HT	Note critère prix	Note valeur technique	Note	TOTAL Classement
2 – YOU SAUVETRES TP	89 549.56	36.41	57.00	93.41	2
3 – SN TOUZET BTP	91 978.88	35.45	57.00	92.45	5
4 – COLAS France	81 518.22	40.00	58.50	98.50	1
6 – EIFFAGE ROUTE	93 806.79	34.76	58.50	93.26	3
7 – EUROVIA centre loire	99 612.19	32.73	60.00	92.73	4

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont : 60 % valeur technique - 40 % prix des prestations.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner l'analyse des offres et propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS France pour un montant HT de 81 518.22 €HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la CAO et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

## EVENEMENTS - FESTIVITES

- **Bilan de l'inauguration du restaurant**

Un résultat très satisfaisant ; Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur investissement au moment de la préparation et l'aide apportée à cet évènement.

- **Fête du Moulin**

234 inscriptions sont recensées représentant 64 familles dont 22 familles de Ouarville. L'évènement affiche complet. Un point sur l'organisation logistique est réalisé.

Ainsi Monsieur SEILLE donne rendez-vous aux volontaires pour l'installation de l'évènement le vendredi 31 mai à partir de 13h30 et pour la mise en place le jour J à partir de 8h00.

Monsieur le Maire en profite pour signaler à l'assemblée que les ailes du Moulin sont arrivées et seront mises en place le mercredi 29 mai. Il faudra compter 2 jours minimum de réglage.

- **Scrutin du 09 juin**

Un rappel est fait relatif au scrutin pour les élections des représentants au parlement européen du dimanche 09 juin de 08h00 à 18h00. Le tableau du tour de garde du bureau de vote est présenté.

08h00 – 10h00	Mr DUBIEF	Mme TOURISSEAU	Mme LEGRAND
10h00 – 12h00	Mr ORSINI	Mr RIDET	Mr PINGUENET
12h00 – 14h00	Mr SEILLE	Mr CLAVIER	Mr BRUNEAU
14h00 – 16h00	Mme AGOSTO	Mme MARCHAND	Mr PINEAU
16h00 – 18h00	Mr LIBERT	Mr BODA	Mr BESNARD

- **Samedi 13 juillet**

Le programme habituel est reconduit :

- Accueil et verre de l'amitié à partir de 21h00

- Retraite aux flambeaux accompagnée des majorettes
- Feu d'artifice

Cette année, le feu ne pouvant plus être tiré par notre prestataire indépendant habituel, celui-ci a pris l'attache d'une société agréée pour nous réaliser la prestation.

Le devis par la société Le Géant de la fête – Ets BELLIER est présenté pour un montant de 2259.26€ HT. Celui-ci est validé à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique avoir rencontré un prestataire dans le cadre d'une éventuelle acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques afin de rendre plus facile le déplacement des matériels dans le hangar communal. Dès lors qu'une offre sera proposée, un retour se fera en conseil municipal.
- Monsieur SEILLE sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le changement du congélateur de la salle des 4 Vents qui se trouve hors d'usage. Il souhaiterait y ajouter également un four à micro-ondes qui est régulièrement demandé lors des locations. À l'unanimité, cette dépense est autorisée.
- Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le sujet concernant le changement des surpresseurs au château d'eau n'a pas évolué puisque la commune est toujours dans l'attente d'un second devis. Le devis validé sera porté à la connaissance du conseil municipal.
- Mesdames AGOSTO et MARCHAND sollicitent l'assemblée dans la réflexion de mise en place de passages piétons, rue d'Orléans, pour se rendre en toute sécurité à la boulangerie.  
Monsieur le Maire précise qu'il va se renseigner auprès de DIF conception pour voir la faisabilité.
- Madame MARCHAND informe l'assemblée qu'un véhicule est stationné depuis plusieurs semaines place Saint Martin. Une requête auprès de la gendarmerie va être réalisée.
- Monsieur CLAVIER signale avoir eu une doléance d'un administré qui souhaiterait que les ordres du jour du conseil municipal soient mis en ligne. Monsieur le Maire indique que les dates sont communiquées sur panneau Pocket et sur le site internet. L'ordre du jour quant à lui est affiché en mairie.

La séance est levée à 22h20. Le prochain conseil municipal est prévu le 25 juin 2024.